

GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

Projet Solaire à Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER) P166785

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Juillet 2026

Sommaire

Sigles et Abréviations.....	4
1. Description du Projet et de sa zone d'intervention.....	4
2. Objectif/Description du PMPP.....	8
4. Programme de mobilisation des parties prenantes	9
5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	19
6. . Mécanisme de gestion des plaintes	21
7. Suivi et rapports	23

Liste des tableaux

Tableau 1 : récapitulatif des consultations des parties prenantes	9
Tableau 2: Tableau récapitulatif du PMPP.....	11
Tableau 3 : Synthèse des échanges avec les parties prenantes	14
Tableau 4: Budget estimatif pour l'exécution des actions de mobilisation des parties prenantes	20
Tableau 5: Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes.....	21
Tableau 6: Indicateurs de suivi.....	24

Liste des annexes

Annexe 1 : PV de consultation avec les autorités administratives du Nazinon	27
Annexe 2 PV de consultation avec les autorités coutumières du Nakambé	31
Annexe 3 PV de consultation avec les autorités administratives et des communauté villageoise du Koulsé.....	34
Annexe 4 :PV de consultation avec les femmes du Yaadga.....	37
Annexe 5 :PV de consultation avec la Direction Générale de l'ANEERE	39
Annexe 6: Modèle de Fiche de notification/rapportage des plaintes liées aux VBG/EAS/HS (pour la structure faisant l'examen de la plainte).....	42
Annexe 7: Modèle de fiche de plainte	44

Sigles et Abréviations

ABER	:	Agence Burkinabé de l'Electrification Rurale
CPRP	:	Cadre de Politique de Réinstallation des Populations
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
COOPEL	:	Coopérative d'électricité
DGER	:	Direction Générale des Energies Renouvelables
EAS	:	Exploitations et abus sexuels
FDE	:	Fonds de Développement de l'Electrification
GEP	:	Groupes Electrogènes de Production
HS	:	Harcèlement sexuel
IPP	:	Investisseurs publics-privés
IST	:	Infections Sexuellement Transmissibles
KV	:	Kilo Volt
PAP	:	Personne Affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
SONABEL	:	Société Nationale d'Electricité du Burkina
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
VBG	:	Violences Basées sur le Genre
VCE	:	Violences Contre les Enfants

Introduction

Longtemps tourné vers la production d'énergie électrique par le biais de centrales thermiques générant des coûts particulièrement élevés et entraînant une pollution environnementale, le Burkina Faso a, depuis quelques années, fait l'option de la production d'énergie à système hybride avec un fort penchant pour le solaire. C'est dans cette optique que le Gouvernement a sollicité auprès de la Banque mondiale, le financement du Projet Solaire à Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER, P166785).

A ce financement initial, le gouvernement sollicite un financement additionnel dans l'optique de porter à l'échelle les prévisions et intégrer de nouvelles activités dont : (i) l'électrification de 300 localités à travers la densification et le renforcement du réseau, ainsi que le développement de mini-réseaux solaires (ii) , la réalisation des parcs solaires régionaux avec stockage systémique par batteries, le renforcement du RNI via la réhabilitation des postes électriques, la production de foyers améliorés, l'octroi de kits solaires à des particuliers pour le développement des activités génératrices de revenus(AGR), l'électrification des zones périurbaines.

1. Description du Projet et de sa zone d'intervention

1.1. Contexte et justification

La situation énergétique du Burkina Faso est caractérisée par un accès limité à une électricité fiable et abordable, ce qui constitue une véritable contrainte à sa croissance économique. En effet, le niveau d'accès à l'électrification reste faible par rapport aux normes régionales, se situant autour de 20 %, dont environ 66 % de ce ratio dans les zones urbaines et 3 % dans les zones rurales. Pour améliorer la situation, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'augmenter le taux d'accès à 60 % d'ici 2027.

En appui aux initiatives présidentielles du Burkina Faso et à l'initiative M300 qui vise à raccorder 300 millions de personnes à l'électricité en Afrique subsaharienne d'ici 2030, le financement ambitionne d'améliorer l'accès aux services énergétiques modernes d'environ 1,3 millions de personnes supplémentaires au Burkina Faso.

Le projet SOLEER se poursuivra avec ce financement additionnel jusqu'en 2030.

1.2. Objectifs du Projet

☞ Objectif de Développement du Projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'accroître l'accès aux services d'électricité dans certaines zones rurales, la disponibilité de l'énergie solaire au Burkina Faso ainsi que la mobilisation des financements privés.

☞ Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Projet SOLEER sont les suivants :

- soutenir l'électrification d'environ 300 nouvelles localités dans des zones rurales sélectionnées et le raccordement de 120 000 ménages, Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et infrastructures communautaires (écoles, centres de santé, etc.) aux

- services d'électricité modernes et fiables ;
- financer (i) des investissements clés pour renforcer le réseau et permettre l'intégration de la production solaire et la répartir pendant les pics de demande et (ii)
- soutenir également le renforcement du service public alors qu'il pilote une structure institutionnelle innovante pour fournir de l'électricité afin de maintenir les clients solvables dans son portefeuille de clients ;

En plus des activités prévues et en cours de mise en œuvre sous le financement initial, les activités attendues dans le cadre du financement additionnels sont déclinées dans les composantes suivantes:

A. Composante 1 : Électrification rurale durable

- ✓ Mobiliser les investissements privés dans l'électrification rurale. Pour les localités très éloignées du RNI, à faible densité de population, où le déploiement du réseau n'est pas économiquement justifiable, le financement additionnel soutiendra l'accès à des solutions énergétiques individuelles hors réseau (kits solaires, mini-grids locaux) via un mécanisme de Financement Basé sur les Résultats (FBR). Ces solutions — mini-réseaux, centrales solaires isolées, et autres technologies décentralisées de production — constituent un ensemble volontairement ouvert et flexible ;
- ✓ **Éducation des consommateurs et Activités Génératrices de Revenus. L'électrification n'est un vecteur de développement que si elle s'accompagne d'une promotion active des usages économiques de l'énergie. Le financement additionnel financera donc un programme ambitieux d'AGR ciblant en priorité les femmes, les jeunes et les personnes déplacées, avec les axes suivants :Secteur agricole ;artisanat ; coopératives ; PME ;innovation locale ;**
- ✓ Promotion de la cuisson moderne.

B. Composante 2: Solaire à grande échelle avec stockage et intégration au réseau

- ✓ Renforcement du Réseau National Interconnecté

Pour améliorer la qualité et la stabilité de l'alimentation électrique sur l'ensemble du RNI, — condition préalable à l'industrialisation, le financement additionnel financera l'installation de condensateurs (compensation de l'énergie réactive) sur des nœuds stratégiques du réseau de la SONABEL. Cette mesure permettra de réduire les pertes techniques, d'améliorer les niveaux de tension et de renforcer la capacité d'évacuation de l'énergie produite grâce aux centrales en construction. Cette intervention est le maillon manquant entre les récents et importants investissements dans la génération d'énergie (les centrales thermiques, les parcs solaires, stockage par batteries).

- ✓ Extension des réseaux de distribution dans les zones urbaines, périurbaines et rurales

La priorité absolue du financement additionnel est d'accélérer le raccordement des ménages non encore électrifiés qui se trouvent dans le rayon techniquement raccordable du réseau existant — en particulier dans les zones péri-urbaines et urbaines des grandes villes du Burkina Faso : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Manga, Banfora et Ziniaré. Ces zones accueillent également un nombre croissant de personnes déplacées internes (PDI).

Les travaux porteront sur la construction de lignes Moyenne Tension (MT), Basse Tension (BT), ainsi que la pose de branchements individuels. Les activités incluront également l'installation de l'éclairage public dans les quartiers nouvellement électrifiés, contribuant à la sécurité des

populations et à l'amélioration du cadre de vie.

Au-delà des ménages résidentiels, les travaux permettront de connecter des infrastructures communautaires essentielles : centres de santé et maternités (amélioration de la chaîne du froid vaccinal, des équipements médicaux, des accouchements nocturnes), établissements scolaires (réduction de la chaleur, éclairage des salles de classe), et autres équipements collectifs. Ces connexions auront des effets multiplicateurs considérables sur les résultats de santé et d'éducation.

C. Composante 3 : Accompagnement Institutionnel (nouvelle composante 3.3)

Le financement additionnel accordera une attention particulière au renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles du secteur de l'énergie. Cet accompagnement est essentiel pour assurer la durabilité des investissements et la montée en puissance des institutions. Parmi les activités d'accompagnement institutionnel, on peut citer :

- ✓ Plateforme nationale de gestion de l'information énergétique GEMP

Le financement additionnel financera le déploiement et l'opérationnalisation du GEMP (Global Energy Management Platform), une plateforme numérique hébergée au sein du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières (MEMC). Ce « guichet unique » centralisera toutes les données du secteur de l'énergie — production, distribution, accès, tarification, performances des opérateurs — facilitant la planification, le suivi-évaluation et les décisions politiques fondées sur des données probantes.

- ✓ Renforcement de l'ARSE

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) sera soutenue pour exercer pleinement son mandat de régulateur indépendant. Le financement additionnel appuiera le développement de stratégies sectorielles dans des domaines prioritaires, notamment : l'étude tarifaire, l'efficacité énergétique, l'hydrogène vert, les bons de recharge (prépaiement intelligent), et l'autoproduction. Ces stratégies sont indispensables pour attirer les investissements privés et encadrer de nouveaux segments de marché.

- ✓ Renforcement des capacités de la SONABEL

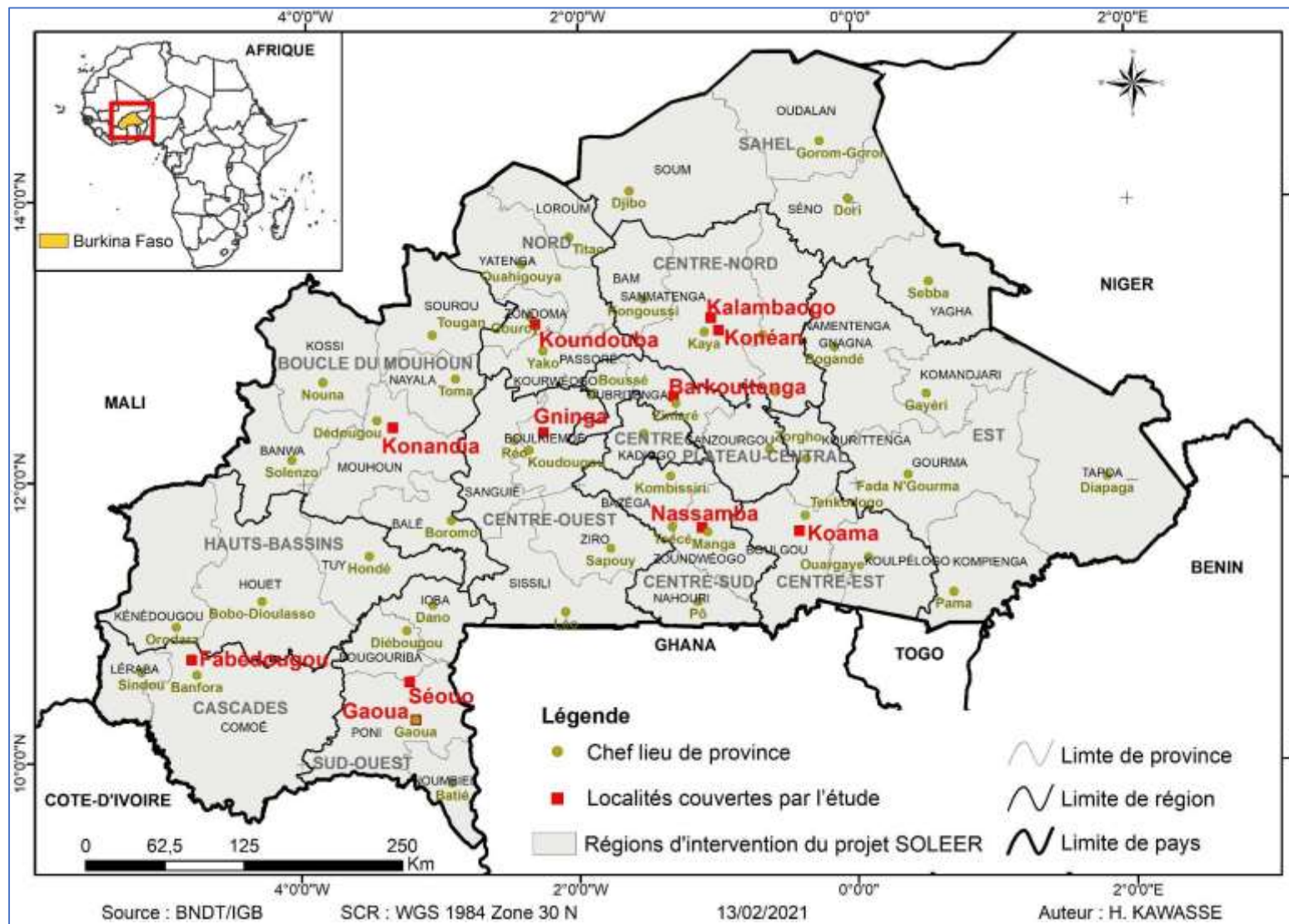
La SONABEL bénéficiera d'un programme ciblé de renforcement des capacités humaines et techniques. Le financement additionnel financera notamment : la formation d'une masse critique de techniciens et ingénieurs spécialisés dans les réparations des infrastructures énergétiques, la construction et la maintenance de lignes HT, MT et BT ; et l'acquisition d'outils et équipements de diagnostic. Cet investissement dans le capital humain garantira que la SONABEL dispose des ressources internes pour opérer et maintenir les nouvelles infrastructures déployées dans le cadre du financement additionnel.

- ✓ Appui à la gestion du projet

La gestion opérationnelle du projet, incluant le renforcement de l'Unité de Gestion de Projet (UGP), le suivi-évaluation, la communication et la gestion fiduciaire et environnementale et sociale.

1.3. Zones d'intervention du Projet

Le projet est de couverture nationale. Il sera mis en œuvre sur les 17 régions administratives que compte le pays. Les deux centrales solaires sont en cours de réalisation dans les localités de Kaya et de Koupela.



Carte : Régions d'intervention du Projet SOLEER

2. Objectif/Description du PMPP

L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet

3.1 Méthodologie

Pour le Projet SOLEER, les parties prenantes suivantes ont été identifiées et analysées par rapport à chaque composante. Ces parties prenantes comprennent les parties touchées (telles que définies à la section 3.2), les autres parties concernées (telles que définies à la section 3.3) et les individus ou groupes défavorisés/vulnérables (tels que définis à la section 3.4).

3.2. Parties touchées

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres desdites communautés et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet. Plus précisément, cette catégorie renferme les individus et groupes suivants les communautés riveraines aux sites d'investissement, les agriculteurs, éleveurs, les femmes et les jeunes, etc. Ces parties prenantes pourraient être touchées par le projet, à travers la perte d'actifs résultant de l'acquisition des terres pour la réalisation des investissements physiques mais aussi subir les autres impacts environnementaux et sociaux négatifs du fait des travaux.

3.3. Autres parties concernées par le Projet

Les autres parties prenantes concernées par le Projet regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant influencer ou être influencés par le Projet dans un processus décisionnel. Elles se composent des acteurs institutionnels dont les représentants :

- du ministère chargé de l'énergie ;
- du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques ;
- des Collectivités territoriales ;
- des Organisations de la Société Civile ;
- des entreprises contractantes du Projet ;
- du Ministère du commerce ;
- du Ministère de la Solidarité et de la Famille;
- des Services techniques déconcentrés : agriculture, environnement, élevage, femmes, domaines, eau, etc ;

- des parties prenantes du système de gestion des plaintes ;
- des leaders communautaires y compris les leaders femmes.
- les agences de mise en œuvre que sont la SONABEL, Agence Faso Veenem (issue de la fusion entre ABER et ANEERE),

des prestataires ou fournisseurs principaux, pour la pose des plaques photovoltaïques, la construction des centrales, les travaux de câblage, etc.

3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Certaines personnes ou groupes de personnes peuvent rencontrer des difficultés à participer aux activités du Projet ou être exclues du processus de consultation ; d'autres sont susceptibles d'être affectées inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité ou des normes sociales qui peuvent les affecter de manière négative et discriminante. Il s'agit, entre autres de :

- toute personne, notamment des femmes et des jeunes,
- les personnes en situation de handicap ;
- les personnes âgées ;
- les personnes démunies vivants seules, notamment les femmes chefs de ménages ;
- les populations déplacées internes
- les minorités souvent vivant loin des centres d'information ou des moyens de communication ;

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du Projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet, les réunions de consultation publique suivantes /ont été organisées

Tableau 1 : récapitulatif des consultations des parties prenantes

Localités et types d'entretien	LOCALITE	Questions abordées	Hommes	Femmes	Total
Autorité Administrative	Nazinon/Koulsé	Présentation de la composante 1 et 2 du financement additionnel	4	01	05
Autorité coutumière	Nakambé	Présentation de la composante 1 et 2 du financement additionnel	10		10

Assemblée Générale villageoise	Koulsé	Présentation de la composante 1 et 2 du financement additionnel	12	03	15
Assemblée avec les femmes	Yaadga	Présentation de la composante 1 et 2 du financement additionnel		13	13
Entretiens avec les agences d'exécution	Kadiogo	Présentation de la composante 1 et 2 du financement additionnel	03		03
Total général			29	17	46

Source : donnée terrain mars 2026

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Tableau 2: Tableau récapitulatif du PMPP

Etape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/dates
Préparation des conditions préalables l'évaluation du Projet	✓ Ministères concernés ; ✓ ONG ; ✓ Travailleurs du Projet ; ✓ Populations riveraines ; ✓ Bénéficiaires du Projet ; ✓ Personnes affectées potentielles Personnes ressources. ✓ Personnes potentiellement affectées ; ✓ Autorités locales ; ✓ Services techniques ; ✓ Autres partenaires techniques ✓ Populations, bénéficiaires du Projet ; ✓ ONG. ✓ OSC.	Elaboration des documents du Projet Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) Evaluation sociale du Projet (Evaluations des risques sociaux et détermination des mesures d'atténuation)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale Correspondances électroniques et vidéoconférence Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone Consultations des parties prenantes (focus group en nombre limité) dont les bénéficiaires potentiels	✓ TTL Projet ✓ Equipe de la Banque mondiale, ✓ Membres du COPIL/Comité de revue ✓ Consultant ✓ Equipe de préparation du Projet	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet Salle de réunion acteurs institutionnels/Banque mondiale
					Dans les 6 mois après la mise en vigueur du Projet Sur les différents sites

Mise en œuvre du Projet	Populations bénéficiaires Groupes vulnérables Autorités locales Communautés et ONG locales	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap	Réalisation d'enquêtes (de préférence en ligne ou au téléphone) Entretiens téléphoniques Focus group (en nombre limité) Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité Presse écrite et audiovisuelle Site web du Projet Affiches dans les lieux publics	Coordonnateur, Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et Spécialistes, Passation de marché et Suivi-évaluation de l'UGP Chefs d'antenne	Tout au long de la mise en œuvre du Projet Salles de réunion Sur les différents sites
	UGP Parties prenantes	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le Projet pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	Chargé de suivi- évaluation Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet Coordonnateur	
	UGP Bénéficiaires Populations affectées	Elaboration de rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PMPP	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet	A Mi-parcours ou à la clôture du Projet

			Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes		Salle de réunion de l'UGP Sur les différents sites
Clôture du Projet	UGP Bénéficiaires Populations affectées	Evaluation globale du Projet dans le cadre du rapport d'achèvement du projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	UGP Consultant externe	Tous les acteurs du Projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différents sites

Source : Mission d'élaboration du PMPP/Projet SOLEER, mars 2026

Le tableau 3 fait la synthèse des besoins des parties prenantes consultées au cours de l'élaboration du PMPP pour le financement additionnel.

Tableau 3 : Synthèse des échanges avec les parties prenantes

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
ANEERE	Quelles sont les activités *prévues dans le cadre de la composante mise en œuvre par l'ANEERE	- Appui à la diffusion des foyers efficaces et modernes auprès de 100 000 ménages (RBF) - Accompagnement technique pour l'amélioration des capacités de contrôle qualité et de tests de conformité aux normes et standards nationaux pour la cuisson moderne. - Accompagnement technique pour le développement du cadre politique et réglementaire de la cuisson moderne au Burkina Faso. - Renforcement des capacités de l'ANEEREE	- Absence de financement - Non adhésion des personnes vulnérables	- Sensibiliser les populations bénéficiaires pour leur adhésion massive à la réussite du projet.
	Gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiels (Quelle est votre expérience en matière de gestion environnementale et sociale en matière de cuisson propre ? Disposez-vous d'une équipe ES dans votre structure ? Si oui quelle est sa composition et quelle est son expérience en lien avec les exigences de la BM en matière de gestion des risques ES ?	L'ANEEREE dispose d'une expertise environnementaliste. - Expérience : - Gestion environnementale et sociale, PGES - Evaluation des émissions de GES liés à l'énergie électrique - Renforcement continu des capacités sur la politique environnementale de la BM	- Moins d'expérience terrain sur la cuisson propre. - Dépendance possible à des consultants externes (GES lié à la cuisson propre, réduction biomasse, émissions évitées, etc.)	- Renforcement des capacités des spécialistes (former une équipe comprenant un spécialiste des questions sociales)

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	Prise en compte du Genre/VBG/VCE	L'ANEEREE dispose d'une chargée des questions de genre, Les aspects genres sont pris en compte dans les activités de l'agence et les projets formulés	Barrières sociales culturelles	
	Attentes/Préoccupations/ Suggestions pour la mise en œuvre du Projet	- Renforcement des capacités institutionnel, et ressources humaine (personnel dédié au domaine de la cuisson) - Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation, - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication, - Consolider les acquis des projets déjà réalisés, - Faire de la cuisson propre un levier de développement social des populations	- Moins d'expérience terrain sur la cuisson propre. - Dépendance possible à des consultants externes (GES lié à la cuisson propre, réduction biomasse, émissions évitées, etc.)	Renforcement des capacités des spécialistes (former une équipe comprenant un spécialiste des questions sociales)
Autorité Administrative	Présentation de la composante 1 et 2 du financement additionnel Présentation de la composante 1 et 2 du financement additionnel	- Bonne implication des parties prenantes ; - Existence et disponibilité des services techniques pour l'accompagnement du projet. - Confirmation de la nécessité et du besoin d'électrification.	- Crainte de la cherté du coût d'accessibilité de l'électricité - Crainte du regroupement de l'électrification dans les zones déjà électrifiées - Impraticabilité de routes pour vraiment booster le développement économique après l'électrification	- Sensibiliser les populations bénéficiaires pour leur adhésion massive à la réussite du projet. - Impliquer réellement les services techniques concernés par le sous-projet du début jusqu'à la fin ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
				- Faire le choix des localités à électrifier en collaboration avec les autorités - Veiller à la qualité des ouvrages réalisés - Mettre en œuvre le PMPP
Autorité coutumière		- Bonne démarche dans la réalisation du projet (implication des parties prenantes) ; - Existence d'une main d'œuvre abondante. - Bonne cohabitation entre autochtones et allochtones.	- Retard dans le démarrage des travaux - Mauvaise exécution des travaux. - Risques d'augmentation des VBG - Coût élevé d'accès à l'électricité par les ménages - Insuffisance de recrutement de la main d'œuvre locale notamment les jeunes	- Veiller à la qualité des ouvrages réalisés - Mettre en œuvre le PMPP - Informer à temps et de façon régulièrement toutes les parties prenantes notamment les autorités coutumières. - Prioriser les branchements à compteur Cash Power - Sensibiliser les populations bénéficiaires pour leur adhésion massive à la réussite

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
				du projet. Intégrer le recrutement de la main d'œuvre locale dans les Dao de l'entreprise.
Assemblée Générale villageoise		- Besoin réel de l'électrification ou de renforcement de l'électrification de la zone - Possibilité de faire éclore de nouvelles activités rémunératrices pour les populations du fait de l'avènement de l'électricité - Volonté manifeste d'accompagner les projets de développement dans la localité - Disponibilité des populations à adhérer au processus du projet	- Risques d'augmentation des VBG - Coût élevé de l'électricité - Prioriser les compteurs Cash Power - Opter pour la main d'œuvre locale	- Veiller à la qualité des ouvrages réalisés - Mettre en œuvre le PMPP - Instaurer la sensibilisation sur les VBG/VCE/HS/EAS ; - Prioriser la main d'œuvre locale - Prioriser les compteurs cash power ;
Assemblée avec les femmes		- Bonne implication des parties prenantes ; - Existence et disponibilité des services techniques pour l'accompagnement du projet. - Confirmation de la nécessité et du besoin d'électrification. -	- Crainte de la cherté du coût d'accessibilité de l'électricité - Crainte du regroupement de l'électrification dans les zones déjà électrifiées - Impraticabilité de routes pour vraiment booster le	- Veiller à la qualité des ouvrages réalisés - Mettre en œuvre le PMPP - Instaurer la sensibilisation sur les VBG/VCE/HS/EAS ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
			développement économique après l'électrification	- Prioriser la main d'œuvre locale

Source : Mission d'élaboration du PMPP/Projet SOLEER, mars 2026

4.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Le projet sollicitera les points de vue des groupes vulnérables à ce stade identifiés (les femmes et les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes démunies vivant seules notamment les femmes chefs de ménages, les populations déplacées internes, les minorités souvent vivant loin des centres d'information ou des moyens de communication, etc.) durant les réunions, les discussions ou focus groups, les ateliers de formation ou les sessions de sensibilisation ou information et tous autres outils de communication utilisés dans le cadre du projet pour toucher les parties prenantes. Les mesures suivantes seront prises pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information (discussions et consultations séparées entre différents groupes, renforcement des capacités des parties vulnérables avec des appuis ou les assistances ciblées¹.

5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources

L'UGP du Projet SOLEER sera chargée de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes. Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont l'UGP, la SONABEL, ABER et ANEERE. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PMPP incombe au coordonnateur de l'UGP.

Les modalités de mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes au titre du projet SOLEER sont les suivantes : La diffusion du PMPP auprès des parties prenantes ; le renforcement des capacités ; le développement d'un plan et de supports de communication ; la mise en œuvre de la communication le suivi-évaluation du PMPP et l'audit du PMPP.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront consignées dans le tableau ci-dessous.

Le budget prévisionnel des activités de mobilisation des parties prenantes du financement initial et celui additionnel est de **Trois cent sept millions (307 000 000) francs CFA**. Cette estimation sera complétée une fois que l'ensemble des sous-projets aura été validé. Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous.

¹ Exemples : i) Femmes : veiller à ce que les équipes de mobilisation des populations au niveau local soient paritaires et promouvoir le leadership des femmes au sein de celles-ci, concevoir des enquêtes en ligne et en personne et d'autres activités de mobilisation de manière à ce que les femmes qui s'occupent de tâches non rémunérées puissent y participer ; prévoir des dispositions en matière de garde d'enfants, de transport et de sécurité pour toute activité de dialogue avec les populations locales en personne ; promouvoir des consultations séparées par sexe et d'autres démarches permettant une participation libre et active des femmes et des jeunes filles, y compris des groupes de femmes et de jeunes filles qui sont particulièrement exposés à l'exclusion et à des risques potentiellement associés au projet ; consulter les organisations féminines, notamment celles qui militent en faveur des droits des survivantes ; ii) Femmes enceintes : mettre au point du matériel pédagogique destiné à sensibiliser les femmes enceintes aux mesures d'hygiène élémentaires et aux précautions à prendre pour éviter les infections, et à leur montrer où et comment obtenir des soins sur la base de leurs questions et préoccupations ; iii) Personnes âgées et personnes présentant des troubles de santé : générer des informations sur leurs besoins spécifiques et expliquer pourquoi ces personnes sont plus exposées et quelles sont les mesures à prendre pour s'occuper d'elles ; adapter les messages et les rendre exploitables en fonction des conditions de vie particulières (y compris les maisons de retraite) et de l'état de santé ; cibler les membres de la famille ; iv) Personnes handicapées : fournir des informations dans des formats accessibles, tels que le braille ou les gros caractères ; offrir de multiples formes de communication, telles que audio-transcription ou encarts vidéos en langage des signes, le sous-titrage de texte pour les malentendants, et des documents en ligne pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance ; prendre en compte les questions de genre et d'autres dimensions de l'identité et de la vulnérabilité ; et v) Enfants : concevoir des supports d'information et de communication adaptés aux enfants et fournir aux parents les compétences nécessaires pour recueillir les préoccupations des enfants et promouvoir leurs points de vue, leur intérêt supérieur, leurs perspectives et leur participation ; mobiliser les moyens nécessaires pour dialoguer en toute sécurité avec des adolescents, et/ou faire appel à des organisations qui militent pour les droits des enfants.

Tableau 4: Budget estimatif pour l'exécution des actions de mobilisation des parties prenantes

Rubriques	Activités	Responsable	Délai/ Périodicité	Coût estimatif
Diffusion du PMPP auprès des parties prenantes	Organisation d'un atelier national de partage du PMPP avec des représentants des parties prenantes	UGP-SOLEER	Dès l'approbation du PMPP	5 000 000
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques déconcentrés en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UGP/SOLEER	Dès l'approbation du PMPP	19 500 000,00
Développement d'un plan et de supports de communication	Développement d'un plan global de communication	UGP/SOLEER	Dès l'approbation du PMPP	7 500 000
	Conception des supports de communication: dépliants, affiches, émissions radiophoniques, émissions à la télévision, etc.	UGP/SOLEER		12 500 000
	Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises en charge des travaux	Entreprises en charge des travaux	Avant le démarrage des travaux	Compris dans le budget des travaux
	Evaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication de l'entreprise	Ingénieurs-Conseils	Pendant toute la durée des travaux	Compris dans le budget des travaux
	Lancement du Projet	UGP/SOLEER	Dans les 6 mois après la mise en vigueur du Projet	17 500 000
	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Entreprises en charge des travaux	Avant le démarrage des travaux	Compris dans le budget des travaux

Mise en œuvre de la communication	Organisations de séances de communication avec les populations riveraines (radios, télévisions, presses écrites et en ligne, assemblées communautaires)		Pendant toute la durée des travaux	150 000 000
	Organisation de séances de communication avec les collectivités territoriales et l'administration locale		Pendant toute la durée des travaux	75 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux au niveau central	UGP/SOLEER	Pendant toute la durée des travaux	PM
Suivi-évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP y compris la gestion des plaintes	UGP/SOLEER	Tous les 3 mois	Activité à mener par les spécialistes en sauvegarde de l'UGP et des agences d'exécution
Audit	Réalisation d'un audit externe	Consultants externe	A la fin du Projet	20 000 000
Total				307 000 000

Source : Mission d'élaboration du PMPP/Projet SOLEER, mars 2026

6. . Mécanisme de gestion des plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système qui permet de soumettre et de traiter aussi rapidement que possible non seulement les plaintes, mais aussi les questions, suggestions, réactions positives et préoccupations des parties touchées par un projet au sujet de la performance environnementale et sociale dudit projet.

6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes

Tableau 5: Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	<i>Le mécanisme de gestion des plaintes existe au niveau national et communal</i>	30 jours	L'UGP. l'ABER ; la SONABEL; les mairies
Enregistrement des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants : • Ligne téléphonique 70250404 • Service de messages courts (SMS)	Sans délai	L'UGP. l'ABER la SONABEL ; les mairies

	à [70250404] • Lettre au PDS de la commune • En personne dans les locaux de la mairie, de L'UGP ; de la SONABEL et de L'ABER • Registre de doléances ou boîtes à suggestions situées dans les communes • Formulaire en ligne sur le site Web suivant : www.memc.gov.bf.		
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise au CCGP, enregistrée dans le registre de plainte et classée selon les types de plaintes	Dès réception de la plainte	CCGP pour les plaintes
Accusé de réception et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte de la part du CCGP pour les plaintes	Dans les deux jours suivant la réception de la plainte	CCGP pour les plaintes
Vérification, enquête, action	L'enquête sur la plainte est menée par le CCGP Un projet de résolution est formulé par le comité et communiqué au plaignant par le secrétaire général du comité	Dans un délai de dix jours ouvrables	CCGP est composé : • Du PDS • Du SG de la mairie • Du chef de service de l'environnement • Du chef de village • Du CVD • La représentante des femmes
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans le registre de plainte et communiquées à l'UGP tous les mois	Chaque mois	CCGP et UGP
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis par le CCGP		CCGP
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Les réparations sont versées après l'enquête, la validation du préjudice et la signature d'un accord à l'amiable. Les versements sont faits directement au plaignant		UGP
Procédure de recours	En cas de persistance de non conciliation, Le CCGP indiquera d'autres voies de recours disponibles, y compris les mécanismes administratifs et judiciaires. Quel que soit l'issue, il doit documenter et archiver toutes les discussions et les choix offerts.		CCGP /UGP

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) pour travailleurs est une procédure structurée permettant aux employés d'un projet de signaler des problèmes (salaire, sécurité, harcèlement). Il assure un traitement confidentiel, rapide et équitable, visant une résolution à l'amiable sans crainte de représailles.

Les mécanismes de gestion des plaintes mis en place dans le cadre du projet sont adaptés pour traiter les plaintes liées aux EAS/HS. Ils permettent l'existence de plusieurs canaux de signalement avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires ou par les PDS de concert avec les responsables de femmes dans chaque localité. Les mécanismes de gestion des plaintes sont fondés sur une approche centrée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales spécialisées dans la prise en charge des survivant-es d'EAS/HS/VCE/VBG

L'approche centrée sur le survivant(e)s vise à créer un environnement favorable dans lequel les intérêts des survivant(e)s sont respectés et privilégiés, et dans lequel elles/ils sont traité-es avec dignité et respect. Cette approche favorise le rétablissement du survivant/de la survivante et sa capacité à identifier et exprimer ses besoins et ses souhaits, ainsi qu'à renforcer sa capacité à prendre des décisions sur d'éventuelles interventions.².

Dans le cadre du financement additionnel, d'autres acteurs pourraient être impliqués non seulement dans le processus de gestion des plaintes mais aussi dans la gestion des cas d'EAS/HS/VCE/VBG qui viendraient à survenir. Il s'agit par exemple des cases managers si éventuellement l'UGP venait à contractualiser avec une ONG VBG pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation contre les EAS/HS/VCE/VBG sur le terrain.

7. Suivi et rapports

7.1 Suivi et établissement des rapports d'exécution du présent PMPP

Les activités relatives au présent PMPP seront déclinées dans la planification et la mise en œuvre des Plans de travail annuels, trimestriels et mensuels. Ces documents préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget et ressources humaines) et les délais de mise en œuvre.

Les rapports sur le PMPP comprendront :

- i) Des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES n° 10, qui sont prévus dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES)
- ii) Des rapports qualitatifs cumulés sur les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PMPP, en particulier : a) les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation environnementale et sociale, le plan de réinstallation, le plan pour les peuples autochtones ou le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ; b) les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ; c) les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ; et d) les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi.

² Le mécanisme de gestion des plaintes est adapté pour recevoir des allégations ou plaintes pour EAS/HS., les interventions suivent une approche centrée sur les survivants, laquelle fait une place prioritaire à la dignité, la confidentialité et la sécurité des survivants, ainsi que sur le cadre de responsabilisation et d'intervention du projet. Se référer aux Notes de bonnes pratiques sur la lutte contre l'EAS/HS dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de [grands travaux de génie civil](#) (page 53) et dans le cadre [de projets de développement humain](#) (page 38).

- iii) Des rapports quantitatifs basés sur les indicateurs inclus dans le PMPP. On trouvera à l'annexe 3 un exemple d'indicateurs de suivi et de rapports.

Tableau 6: Indicateurs de suivi

Réf	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de collecte des données	Source de vérification
1	Procéder à l'identification des Parties prenantes, à l'établissement et au maintien d'un dialogue permanent avec ces dernières, tout au long du projet	Liste des parties prenantes disponible Proportion de Parties prenantes impliquées par rapport à l'ensemble à mobiliser	Trimestriel	Rapports d'activités liste de présence aux rencontres entretiens avec les parties prenantes
2	Susciter la participation et l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités du Projet.	Taux de participation des populations locales aux activités du Projet par rapport à la population totale du lieu de l'activité niveau d'implication des différentes parties prenantes aux activités du Projet	Trimestriel	Entretiens auprès d'un échantillon Observation directe Rapports d'activités
	Assurer un engagement ciblé et inclusif ainsi qu'un accès équitable des hommes, des femmes, des personnes âgées, des personnes touchées, des personnes défavorisées ou vulnérables aux opportunités et bénéfices du Projet	Mesures spécifiques à chaque groupe	Trimestriel	Entretiens auprès d'un échantillon Observation directe Rapports d'activités
3	Assurer la diffusion en temps opportun, d'informations relatives au Projet, aux opportunités offertes, aux risques et impacts potentiels, en vue d'échanger avec ces dernières sur leurs préoccupations et leurs recommandations pour la gestion adéquate de	Nombre de réunions, d'entretiens, menés Nombre de personnes (hommes/femmes) ayant accès aux informations Fréquences des activités d'informations sur le terrain Niveau de représentativité de chaque groupe	Trimestriel	Entretiens auprès d'un échantillon Observation directe Rapports d'activités

	ces risques et impacts	spécifique aux réunions Accessibilité des supports de Communication à tous les groupes spécifiques.		
4	Veiller à ce que les personnes touchées et les autres parties prenantes aient accès à des canaux appropriés pour soumettre leurs préoccupations et plaintes et puissent recevoir dans un délai raisonnable, la réponse appropriée	Existence d'un mécanisme de gestion des plaintes Proportion entre plaintes soumises et plaintes réglées Délai moyen de traitement d'une plainte	Trimestriel	Entretiens auprès d'un échantillon Observation directe Rapports d'activités

Source : Mission d'élaboration du PMPP/Projet SOLEER, mars 2026

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet. Les synthèses et les rapports internes trimestriels et annuels y compris les rapports spécifiques sur les plaintes des parties prenantes, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par les spécialistes E&S depuis le niveau des entreprises, des agences d'exécution et de l'UGP ainsi que le spécialiste suivi-évaluation pour être mentionné dans les différents rapports

Les mécanismes spécifiques de notification aux parties prenantes sont notamment les rapports, les lettres d'information et/ou de notification, les Procès-Verbaux ou Comptes Rendus de tenue des activités.

Conclusion

Le présent document a été élaboré et mis à jour dans l'optique de l'obtention d'un financement additionnel. L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes contribuera à la mise en œuvre efficace du Projet. En effet, le PMPP s'avère être l'un des instruments indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet SOLEER. Ce plan fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Il décline les principales actions à mener pour favoriser l'adhésion et l'implication des différentes parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Projet. Le coût estimatif des activités prévues dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes est de Trois cent sept millions (307 000 000) francs CFA.

ANNEXES

Annexe 1 : PV de consultation avec les autorités administratives du Nazinon

MINISTRE DE L'ENERGIE
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE DEPLOIEMENT DU
SOLAIRE A LARGE ECHELLE
ET D'ELECTRIFICATION
RURALE (SOLEER)



BURKINA FASO

*La Patrie où la
Mort, nous
Vaincrons*

Région : *Nakambe NAZINON*
Province : *Zoundwogo*
Commune : *Nanpa*

Projet Solaire à Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)
P166785

Financement additionnel

L'an deux mil vingt-six et le *25 Mars* s'est tenue à partir de...*8H*.....
à...*la mairie de Nanpa*.....une consultation
avec.....*la mairie de Nanpa*.....
....., dans le cadre du financement additionnel du Projet Solaire à
Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)

Lors de cette consultation les points suivants ont été abordés :

- ✓ *Présentation du financement additionnel*
- ✓ *Présentation de la composante 1*
- ✓ *Présentation de la composante 2*
- ✓ *Livres*
- ✓
- ✓

✓

✓

Les attentes et préoccupations posées:

- ✓ Tous les projets de la commune sont
- ✓ orientés vers le village de Bespans mais
- ✓ il est important que dans ce cadre de
- ✓ financement additionnel on puisse diversifier
- ✓ en impliquant d'autres villages.
- ✓
- ✓
- ✓

Les recommandations qui ont été formulées :

- ✓ Prendre en compte les autres villages
- ✓ de la commune
- ✓ la commune de Naupa vient de faire deux
- ✓ lotissements avec la présence de l'université
- ✓ et de l'ENER, et il est important que
- ✓ l'électricité puisse y être.
- ✓ Il faut en outre l'éclairage public dans
- ✓ les écoles et il est important que dans ce
- ✓ cadre de financement additionnel les écoles
- ✓ soient prises en compte -
- ✓ En plus il est important que dans le village on
- ✓ puisse renforcer l'éclairage public

Page 2 sur 3

sous-ables également les CSPs qui ne disposent
pas principalement d'électricité.

Les terrains de loisirs dans la commune ne sont
pas éclairés et c'est assez intéressant que ces aspects
soient pris en compte dans le financement
additionnel.

Mais aussi des zones criminelles dans la ville et
c'est important que ces zones le soient.

Fait à Nanga le 25/03/2026

Ont signé

Nom et Prénom(s)	Titre/Fonctions	Téléphone	Signature
Yazouma Bessou SEYNA Bessou	PDS/Nanga spécialiste social 70	[REDACTED]	



Annexe 2 PV de consultation avec les autorités coutumières du Nakambé

MINISTRE DE L'ENERGIE
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE DEPLOIEMENT DU
SOLAIRE A LARGE ECHELLE
ET D'ELECTRIFICATION
RURALE (SOLEER)



BURKINA FASO

La Patrie où la
Mort, nous
Vaincrons

Région : Nakambé
Province : Koulikouba
Commune : Kimpela

Projet Solaire à Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)
P166785

Financement additionnel

L'an deux mil vingt-six et le 26/03 s'est tenue à partir de 12H35mn
à Kimpela une consultation
avec le chef coutumier de Kimpela
dans le cadre du financement additionnel du Projet Solaire à
Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)

Lors de cette consultation les points suivants ont été abordés :

- ✓ Présentation de la composante 1
- ✓ du financement additionnel
- ✓ Présentation de la composante 2 du
- ✓ financement additionnel
- ✓ divers

Les attentes et préoccupations posées:

- ✓ Faire en sorte que l'énergie qui sera
- ✓ produite puisse participer à la création
- ✓ de richesses - que l'énergie puisse permettre
- ✓ de réaliser des usines dans notre zone,
- ✓ surtout mettre en place une cimenterie qui
- ✓ pourra desservir toute la zone de l'Est, de
- ✓ l'Est Est et ouest
- ✓ De nombreuses entreprises pourront s'installer
- dans la zone si l'électricité s'y trouve

Les recommandations qui ont été formulées :

- ✓ Nous avons un problème de Sais irriguées
- ✓ et ce sera intéressant si on arrive à nourrir
- ✓ voir les foyers améliorés - Nous avons vraiment
- ✓ un sérieux problème de Sais de chauffage
- ✓ développer et promouvoir les foyers améliorés
- ✓ - Tout faire pour que ce phénomène
- ✓ puisse voir le jour car il va aider la
- ✓ zone
- Amener l'électricité partout si c'est possible
- car nous avons de nombreux villages où
- l'électricité n'est pas encore une réalité

Page 2 sur 3

Fait à Harare le 26/03/2026

Ont signé

Nom et Prénom(s)

Titre/Fonctions

Téléphone

Signature

Yamwo
Alphonse

chef-de-bouche



[Signature]

SEYNOU BOUTICA

Spécialiste social

[Signature]

Annexe 3 PV de consultation avec les autorités administratives et des communauté villageoise du Koulsé

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**PROJET DE DEPLOIEMENT DU
SOLAIRE A LARGE ECHELLE
ET D'ELECTRIFICATION
RURALE (SOLEER)**



Vaincre

Région

: Koulsé

Province

: Sandakounga

Commune

: Kaya

**Projet Solaire à Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)
P166785**

Financement additionnel

L'an deux mil vingt-six et le 27/03 s'est tenue à partir de.....
à 10h.....une consultation
avec les populations de Koulé, Dodoké et Koulé
et la mairie de Kaya, dans le cadre du financement additionnel du Projet Solaire à
Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)

Lors de cette consultation les points suivants ont été abordés :

- ✓ Présentation de la composante 1
- ✓ Présentation de la composante 2
- ✓ Divers
- ✓
- ✓

Les attentes et préoccupations posées:

- ✓ le financement additionnel doit permettre de
- ✓ rendre l'électricité disponible dans nos villages
- ✓ et dans nos quartiers car en général même
- ✓ quand il y a l'électricité, elle n'arrive pas à tous
- ✓ travers les quartiers, ce qui est une difficulté
- ✓ Au niveau de lieux de commerce, il est effectivement
- ✓ important que l'électricité puisse permettre le
- ✓ développement des AGR

Les recommandations qui ont été formulées :

- ✓ Tout faire pour que l'électricité puisse
- ✓ arriver dans les centres néo-ruraux des villages
- ✓ Aussi le développement des AGR est une
- ✓ bonne initiative qui va permettre le
- ✓ développement des localités
- ✓ Tout faire pour désenclaver l'électricité
- ✓ dans les centres socio-communautaires de base
- ✓

Plus avons des problèmes de route au niveau des 3 villages,
pour les relier à Kaya. En effet, lorsqu'il pleut, il faut
souvent patienter après la pluie pour pouvoir reborder
au village

Par exemple au niveau du pôle de santé et de l'école qui
ont de vieux bâtiments, il n'y a pas d'électricité.
Avec l'arrivée des PDI, on a beaucoup d'hébergement
spontané qui ne disposent pas d'électricité.

Fait à Kaya le 27/03/2028

Ont signé

Nom et Prénom(s)

Titre/Fonctions

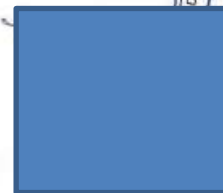
Téléphone

KIMA/NDHOUNGOU
Solange

PDS

SÉNON BULACAN

expert social



Annexe 4 :PV de consultation avec les femmes du Yaadga

MINISTRE DE L'ENERGIE
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE DEPLOIEMENT DU
SOLAIRE A LARGE ECHELLE
ET D'ELECTRIFICATION
RURALE (SOLEER)



BURKINA FASO

La Patrie ou la
Mort, nous
Vaincrons

Région : Yaadga
Province : Passore
Commune : Ansole

Projet Solaire à Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)
P166785

Financement additionnel

L'an deux mil vingt-six et le 27/03 s'est tenue à partir de 09h
à Kaba une consultation
avec les femmes du village
dans le cadre du financement additionnel du Projet Solaire à
Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)

Lors de cette consultation les points suivants ont été abordés :

- ✓ Présentation de la composante 1
- ✓ du projet
- ✓ Présentation de la composante 2 du projet
- ✓ Sivas

Les attentes et préoccupations posées:

- ✓ bon accueil du projet, surtout le volet
- ✓ cuisson propre et AGR qui va permettre
- ✓ d'améliorer le niveau de vie des femmes
- ✓ du village
- ✓ Prioriser les femmes dans la réalisation
- ✓ des activités
- ✓
- ✓

Les recommandations qui ont été formulées :

- ✓ Faire en sorte que le projet puisse profiter
- ✓ aux femmes
- ✓ Mettre en place un système qui facilite
- ✓ l'accès des femmes aux AGR
- ✓ Faire une bonne communication autour
- ✓ de la cuisson propre
- ✓
- ✓

Fait à Kaba le 27/03/2026

Ont signé

Nom et Prénom(s)

Titre/Fonctions

Téléphone

Signature

Biltego Nammata Commercant
Séniou Boubacar spécialiste social



Annexe 5 :PV de consultation avec la Direction Générale de l'ANEERE

MINISTRE DE L'ENERGIE
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE DEPLOIEMENT DU
SOLAIRE A LARGE ECHELLE
ET D'ELECTRIFICATION
RURALE (SOLEER)



BURKINA FASO

La Patrie où la
Mort, nous
Vaincrons

Région : Kadiogo
Province : Kadiogo
Commune : Ouagadougou

Projet Solaire à Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)
P166785

Financement additionnel

L'an deux mil vingt-six et le 03/03 s'est tenue à partir de 14h
à l'ANEERE une consultation
avec le principal chef de l'ANEERE
dans le cadre du financement additionnel du Projet Solaire à
Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER)

Lors de cette consultation les points suivants ont été abordés :

- ✓ Présentation des activités de la
- ✓ composante 1
- ✓ Présentation des activités de la composante 2
- ✓ Echanges d'infos
- ✓
- ✓

Page 1 sur 3

Les attentes et préoccupations posées:

- ✓ Bénéficier d'un meilleur accompagnement
- ✓ de la Banque dans le cadre de la mise en
- ✓ œuvre des activités
- ✓ bénéficier d'un renforcement des capacités au
- ✓ profit des ayants droit
- ✓
- ✓
- ✓

Les recommandations qui ont été formulées:

- ✓ Recruter un spécialiste en sauvegarde
- ✓ sociale au profit de l'ANICRE
- ✓ Être associé à toutes les formations
- ✓ organisées par la Banque
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Fait à ... 03/03/2026

Ont signé

Nom et Prénom(s)	Titre/Fonctions	Téléphone	Signature
Gandré Tabane	DG ANEERE		
SEYNOU Boubacar	spécialiste souf		

Annexe 6: Modèle de Fiche de notification/rapportage des plaintes liées aux VBG/EAS/HS (pour la structure faisant l'examen de la plainte)

Avant tout propos, il convient de préciser à l'ensemble des acteurs que la structure faisant l'examen de la plainte liée aux EAS/HS doit remplir le présent formulaire après la vérification d'un incident de EAS/HS lié au Projet SOLEER. Ainsi, le remplissage de cette fiche se fera dans les 24 heures après la fin de la vérification de la survenue de l'incident et au maximum dans un délai de huit (8) semaines après la réception de la plainte. La structure doit partager une copie de ce formulaire avec l'Unité de coordination de projet (UGP), qui à son tour en fera ampliation à la Banque mondiale. Cette information devrait également être incluse et rapportée d'une manière agrégée dans la base de données des plaintes sur une base mensuelle.

Outil de rapportage de résultats des vérifications des plaintes liées aux EAS/HS

Date de réception de la plainte auprès du prestataire (jour, mois, année) :

Code de la plainte (tel que rapporté par le prestataire) :

Âge et sexe du/de la victime :

Fille (<18) ☐

Femme (>=18) ☐

Garçon (<18) ☐

Homme (>=18) ☐

Date de l'incident (jour, mois, année) :

Zone de l'incident :

Lien de l'auteur présumé au projet :

Oui ☐

Non ☐

Inconnu ☐

L'incident a-t-il été confirmé comme crédible après vérification ?

Oui ☐ Non ☐

Date de clôture de la vérification :

Type de VBG confirmé (classification GBVIMS) :

Viol ☐

Agression sexuelle ☐

Prière de préciser si pertinent :

Exploitation et abus sexuels ☐

Harcèlement sexuel ☐

Agression physique ☐

Violence psychologique/émotionnelle ☐

Mariage forcé ☐

Déni de services, ressources ou opportunités ☐
Aucun incident de VBG confirmé ☐

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ? Oui ☐ Non ☐

Entreprises contractantes notifiées :

Oui ☐ SI OUI, date de notification :

Non ☐

Action/sanction vérifiée : Oui ☐ Non ☐ Non applicable ☐

NB : A cette fiche doivent être annexés les éléments suivants :

- Photos
- Témoignages

Description des mesures correctives ou d'atténuation mises en œuvre

Annexe 7: Modèle de fiche de plainte

Date :Dossier N°.....
Région :Commune.....Village.....

1. Informations sur le plaignant

Nom et prénom (s) :CNIB.....
Age :Sexe.....Statut
matrimonial :.....
Profession :N° Téléphone :
.....
Village de résidence :
Village d'origine :.....
Village dont la plainte fait l'objet :

2. Description de la plainte :

Cours résumé de la plainte :

.....
.....
.....

3. Catégorie de la plainte :

- ☐ Type 1 : demande d'informations ou doléances
- ☐ Type 2 : Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du projet
- ☐ -
- ☐

Type 3 : Plaintes liées aux travaux et prestations

Type 4 : Plaintes liées à la violation du code de conduite

Nom et prénom (s) de la personne ayant reçu la plainte :
.....

A, le.....

(Qualité et signature de la personne ayant reçu la plainte Signature du plaignant